

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-069

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	04/12/2025
En exercice :	Date d'affichage :	04/12/2025
Présents :		
Votants :	17 + 4 pouvoirs	

Présents : M. et Mmes GENON Hervé - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - GACHET Roger - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra - MANENTI Rémy - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MASSUTTI Carole - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie - RICHARD Denis - RICO José - RIZZON Bruno

Excusés :  
M. et Mmes Laura PAVIET (pouvoir à Bruno MICHELLAND) - Marie GENON (pouvoir à Hervé GENON) - Claire COMBET (pouvoir à Véronique GAZET) - Nicolas BIBOLLET (pouvoir à Josyane BAZIN) - Jean-Luc DELWAL

A été nommée secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Demande de participation financière éclairage public auprès du SDES

La commune de Val-d'Arc s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 90 891.81 € HT, sur divers secteurs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Fonds propres : 36 391.81 €
  - Autres aides financières : 54 500 € - dont fonds vert 40 000 € et SDES 14 500 € (valorisation des CEE incluses)
- Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;

- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
Denis RICHARD

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

